

# Irri.pl@ine

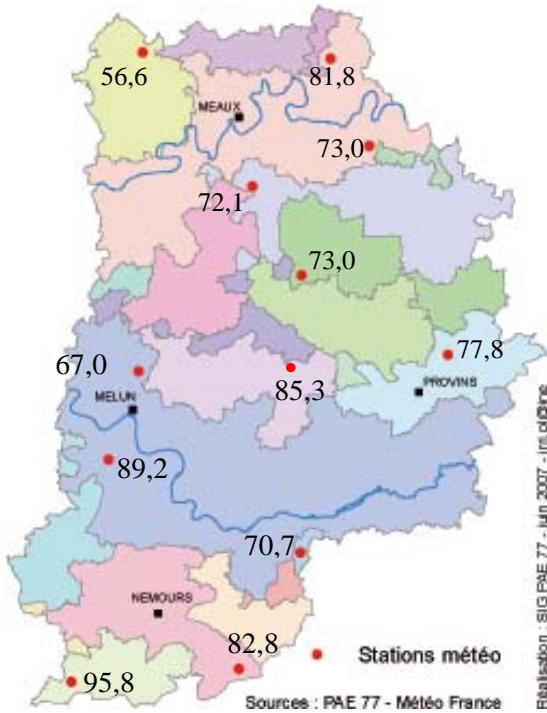
N° 76 – 14 octobre 2010 – 2 pages

Prochain n° d'Irri.pl@ine : mercredi 10 novembre 2010

## METEO

Le mois de septembre a été relativement bien arrosé, notamment sur la seconde décade, qui a reçu de 23 à près de 50 mm cumulés selon les stations météo.

Le cumul mensuel (85,3 mm à Melun) est supérieur à la normale saisonnière (56 mm à Melun), compensant ainsi une partie du déficit hydrique accumulé entre avril et juin.

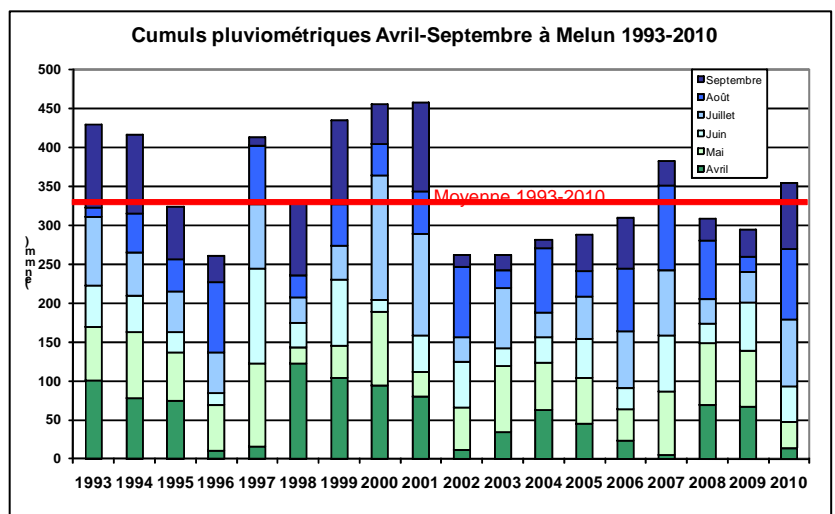


Pluies (mm) du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2010

Les températures, avec 15,3 °C en moyenne, sont légèrement en dessous de la moyenne des 30 dernières années.

Les ETP, avec une moyenne mensuelle à 2,6 mm/j sont au niveau des normales saisonnières (2,5 mm/j).

Pour la première décade d'octobre très ensoleillée, les ETP, avec 2,0 mm/j en moyenne, sont au dessus des normales saisonnières (1,6 mm/jour).

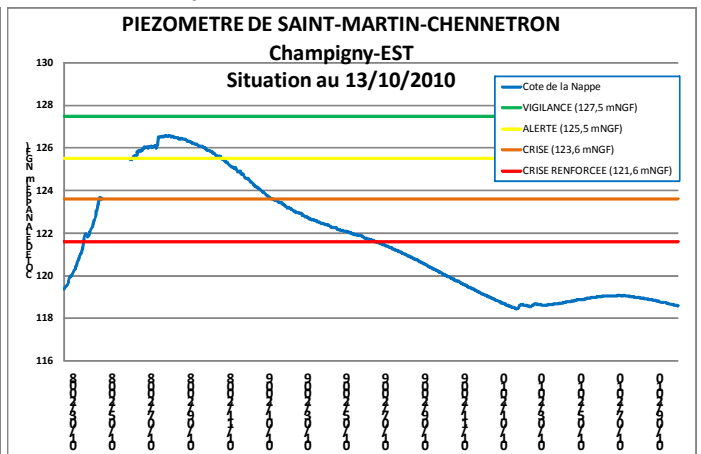
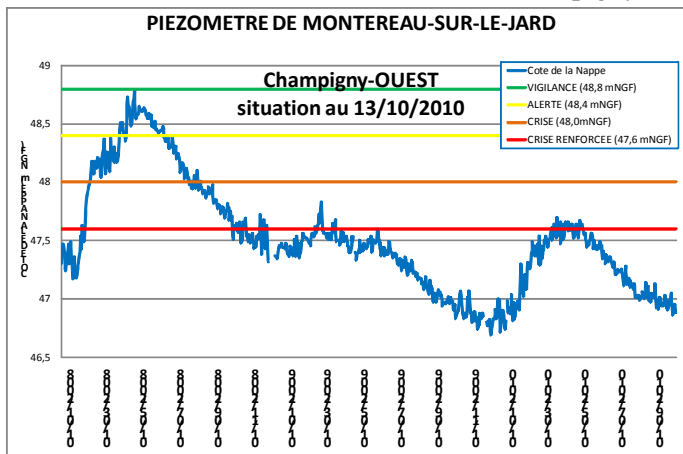


## RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION

**CHAMPIGNY**  
**Retour des Index et Bilan de Campagne**  
 Avant le 20 octobre 2010 à la Chambre d'Agriculture  
 par courrier, fax (01 64 37 17 08)  
 ou mail [irrigatin@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:irrigatin@seine-et-marne.chambagri.fr)

### NAPPE DU CHAMPIGNY

Le 9 octobre 2010, le piézomètre de **Montereau-sur-le-Jard** indiquait 46,91 mNGF et celui de **Saint-Martin-Chennetron** 118,61 mNGF. Les secteurs Champigny Ouest et Est sont toujours en situation de **Crise Renforcée**.



**Rappel** : Dans le cadre de la Gestion Collective, vous êtes tenu de transmettre à la Chambre d'Agriculture les relevés d'index de compteur (Arrêté Préfectoral n°2010/DDEA/SEPR/243) au **1<sup>er</sup> de chaque mois** en cours de campagne et **à la fin de la Campagne d'irrigation**. Un courrier accompagné d'un récapitulatif des index et volumes prélevés vous a été envoyé afin de faire le bilan de campagne 2010. Merci de le retourner signé pour le 20 octobre 2010.

## NAPPE DE BEAUCE

✓ **Pour le secteur Beauce Centrale**, le niveau de l'indicateur piézométrique était à 112,57 m le 10 octobre.

Les niveaux de débits des rivières sont quelque peu remontés. A ce jour aucune restriction ne s'applique sur le secteur Beauce Centrale.

✓ **Pour le secteur Beauce Fusain**, le niveau de l'indicateur piézométrique était à 84,43 m le 10 octobre.

Par l'arrêté préfectoral n°2010/DDT/SEPR/425 du 27 septembre 2010, le Préfet a constaté que le débit moyen journalier du Fusain mesuré le 1<sup>er</sup> septembre à 159 L/s était supérieur au débit de crise mais inférieur au seuil d'alerte, abrogeant ainsi l'arrêté préfectoral du 9 juillet : le secteur Beauce Fusain a vu son état de Crise renforcée levé et a été placé en **état d'Alerte**.

## RIVIERES :

Dans l'ensemble, la situation s'améliore progressivement. L'effet des précipitations est de plus en plus sensible sur les cours d'eau de la région.

✓ **Pour les grandes rivières :**

Les débits des grands cours d'eau de la région sont tous au-dessus des seuils réglementaires, en particulier grâce aux restitutions des barrages réservoirs. Le bassin de l'Oise, non soutenu par les lacs, voit sa situation s'améliorer du fait des précipitations de la quinzaine.

✓ **Pour les petites rivières :**

Une amélioration générale est constatée sur les petites rivières de la région. Cependant, la hausse des débits ne se traduit pas partout par une amélioration vis à vis des seuils réglementaires, qui continuent de caractériser une situation d'étiage marquée :

Même si les débits ont pu s'améliorer, les niveaux de restriction et d'interdiction ont été maintenus :

. **Petit Morin et Grand Morin :**

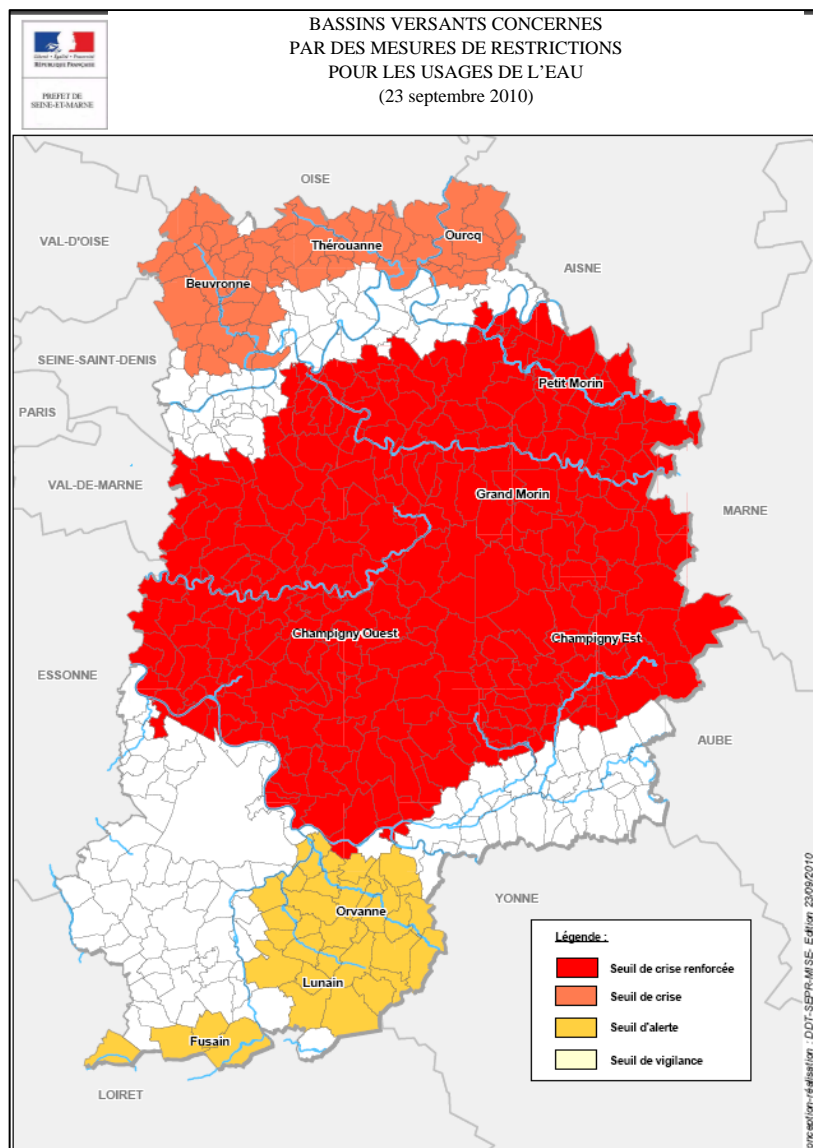
→ **état de Crise Renforcée**

. **Beuvronne, Ourcq, Théroutanne :**

→ **état de Crise**

. **Lunain et Orvanne :**

→ **état d'Alerte**



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement  
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,  
e-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR

Toute rediffusion et reproduction interdites

